



République Française  
Département du Pas-de-Calais

## Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12 AVR. 2023

ID : 062-216203497-20230404-2023009-DE



### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 Avril 2023

N° 2023 009

Par suite d'une convocation en date du 30 Mars 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le mardi 04 Avril 2023 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Étaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mme CRASQUIN Christine, Mme KREPULEC Patricia, Mr PEREIRA Fabrice, Mme BILLET Dany, Mme DRAB Sabine, Mr GUISSSE Roger, Mme MALINGUE Caroline,

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents excusés : Mr LENGLET Laurent

Absents : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr BAYARD Didier, Mme CODRON Violette et Mr MARECAUX Sébastien

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme BOVAL Régine a ainsi été élue secrétaire de séance.

#### Objet : Vote des Taxes 2023

Membres en exercice : 19    Présents : 14    Exprimés    14

Vote :    Pour : 14    Contre : 0

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état 1259 établi par la direction des Finances, notifiant les différences bases d'imposition prévisionnelles pour l'année et demande aux membres présents de délibérer sur le taux de ces taxes pour 2023.

Il propose de ne pas appliquer de hausse et de garder les mêmes taux que ceux de 2022.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité des présents et représentés, d'appliquer les taux suivants pour 2023 :

- Foncier bâti : 48.79 %
- Foncier non bâti : 83.14 %
- Taxe Habitation résidence secondaire : 24.08 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire



Gérard OGIEZ



COMMUNE : 349 FOUQUEREUIL  
ARRONDISSEMENT : 62 BETHUNE  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BETHUNE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023  
Reçu en préfecture le 11/04/2023  
Publié le 12 AVR. 2023  
N° : 062-216203497-20230404-2023009



	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
Produit foncier bâti (TFB)	1 028 777	48,79	122,13	1 101 000	537 178	48,79	537 178
Produit foncier non bâties (TFNB)	12 773	83,14	107,16	14 200	11 806	83,14	11 806
Taxe d'habitation (TH)	9 741	24,08	57,73	10 433	2 512	24,08	2 512
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total		551 496		551 496 €
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafonné indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	48,79		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	551 496 =	83,14		
Taxe d'habitation (TH)	551 496 =	24,08		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023								
TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			5 913	0	-7 182	167 898	166 629

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
551 496	166 629	718 125 €

À ARRAS Le 02 MARS 2023  
Pour la Direction des Finances publiques,  
CLAUDE GIRAULT  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le Pour la Préfecture,  
Mairie de Fouquereuil

Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la notification de vote des taux.



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

12 AVR. 2023  
 062-216203497-20230404-2023009-0



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 DIRECTION DES COMPTES  
 COMMUNE : 349 FOUQUEREUIL  
 ARRONDISSEMENT : 62 BETHUNE  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BETHUNE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. TAUX DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	771
Taxe foncière non bâtie :	0
Taxe d'habitation :	2 425
Taxe de solidarité de longue durée (logem. sociaux) :	1 270
Taxe de solidarité de longue durée (logem. sociaux) :	1 447

Taxe d'habitation :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire >>>

b. Base minimum >>>

c. Locaux industriels >>>

d. Autres allocations >>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	48 814
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	2 693
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal >>>

b. Par la loi >>>

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants	10 433
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>

3. PRODUITS DES IFFER

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	
c. Coefficient correcteur	1,311819

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12				
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	50,67	126,68	4,55000	122,13	122,13
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	50,51	126,28	19,12000	107,16	107,16
Taxe d'habitation (TH)	22,98	29,88	74,70	16,97000	57,73	57,73
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a... la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	29,35
--	-------